

Comportement délictueux à mon encontre de Nicolas Rio, professeur principal de la 3ème A

Jocelyne CHASSARD-ANOUILHEZ

Envoyé : lundi 3 décembre 2018 08:09

À : Tous les parents des élèves de la classe de 3ème A

Copie à : tous et toutes les élèves de la 3ème A

Bonjour aux parents d'élèves de la 3ème A et aux élèves,

En tant qu'enseignante, fonctionnaire d'État intègre et citoyenne de la République française, j'ai le devoir de vous informer des raisons qui m'ont contrainte à **porter plainte contre le professeur principal de la classe de vos enfants, le 14 novembre dernier à la gendarmerie de Suippes, pour diffamation à mon encontre.**

1. Le 5 novembre 2018, N. Rio m'écrit par mél (P.J. 1) que des élèves de sa classe auraient, le 19 octobre, soulevé plusieurs problèmes concernant le C.D.I. Il refuse de me les préciser par écrit, il refuse de venir me voir au C.D.I., il insiste pour m'attirer en salle des professeur/es. Puis il transmet à la principale V. Richard (et à moi en copie) le compte-rendu des prétendus « propos collectifs » de la 3ème A (P.J. 2).
2. Le 6 novembre, je dépose une main courante à la gendarmerie de Suippes et demande à V. Richard de condamner ce procédé et, par respect du principe du contradictoire, de me citer les faits précis et les noms des élèves qui *auraient* exprimé un « mal-être ».
3. Le 8 novembre, **N. Rio tente de me provoquer en salle des professeur/es** (P.J. 1) : il avait déjà tenté de créer de toutes pièces un incident semblable le jeudi 1er février 2018.
4. Entre les 6 et 12 novembre, V. Richard soutient le procédé déloyal et irrégulier de N. Rio, accepte l'anonymat et l'imprécision des prétendus « éléments collectés » et valide le soupçon infamant de « représailles » que je pourrais exercer contre des élèves qui se manifesteraient à visage découvert. **La chef d'établissement accepte ainsi que N. Rio encourage des élèves de 3ème à la délation.**
5. Le 12 novembre, je réfute précisément le « ramassis de faits dénaturés et de mensonges » qui constitue le compte-rendu de N. Rio (P.J. 2). Il reste muet depuis, comme V. Richard.
6. Le 14 novembre, je dépose plainte contre N. Rio pour diffamation non publique (art. 621-1 du Code pénal). Ni l'intéressé et la chef d'établissement ne réagissent.
7. Le 19 novembre, N. Rio refuse pour la seconde fois les 2 propositions que je lui ai faites le 6 novembre pour accueillir sa classe au C.D.I. (P.J. 3). Il prétend que « la situation problématique pour les élèves [n'a] pas été résolue ». **Il n'a donc pas transmis aux élèves de sa classe ma réponse circonstanciée du 12 novembre** et il l'occulte délibérément.
8. À ce jour, ni N. Rio ni V. Richard n'ont démenti ce que j'affirme depuis le 6 novembre : N. Rio est coutumier de ces attaques contre des collègues puisque, en 2016-2017, il a littéralement « pourri » la vie professionnelle de sa collègue de Mathématiques, Mme Émilie Barbe (qui n'a reçu aucun soutien de V. Richard) qui depuis a obtenu sa mutation.

J'ai décidé de mettre vos enfants en copie de ce message car dans quelques années elles/ils accèderont à la majorité et à la citoyenneté : elles/ils doivent comprendre comment leur groupe-classe a été manipulé par cet individu dans la seule intention de me diffamer et de me nuire.

Comme je l'ai écrit aux membres du Conseil d'administration, je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Mme Jocelyne Chassard,

Professeure certifiée en Documentation,

fonctionnaire d'État intègre depuis 27 ans et citoyenne n'ignorant pas le Droit.